

Séance du 7 mars 2014

à 20h30

Convocation du 28.02.14 affichée le 28.02.14

Conseillers en exercice : 11. Présents : 10. Votants : 11

PRESIDENCE : Michel LECLERC, Maire

PRESENTS : Michel LECLERC, Chantal DUCOURET, Gisèle LOZIER, Philippe GOHEL, Christine ROBINE, Marie-Christine MORIN, Denis ONFROY, Cyril LEMOIGNE, Jean-Pierre WICART et Julien BERTOT

ABSENT : Jean-Guillaume de TOCQUEVILLE a donné procuration à Michel LECLERC.

SECRETAIRE DE SEANCE : Chantal DUCOURET

SUBVENTION VOYAGE PEDAGOGIQUE EN MACEDOINE

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de subvention, présentée par le Lycée Alexis de Tocqueville à Cherbourg-Octeville, pour la participation d'un élève de Tocqueville, Thaïs LOIR, à un échange de connaissances et de pratiques avec des classes de la ville de Vélès en Macédoine.

Le coût du voyage par élève n'est pas mentionné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accorde une subvention de 50€.

La somme sera inscrite au budget 2014 et versée au Lycée Alexis de Tocqueville.

ELECTIONS MUNICIPALES

Garde du bureau de vote les dimanches 23 et 30 mars 2014 :

23 mars	30 mars
8h00 à 10h30 : J-P Wicart, D Onfroy, P Gohel	J-P Wicart, D Onfroy, P Gohel
10h30 à 13h00 : J-G de Tocqueville, C Lemoigne, G Lozier / J-G de Tocqueville, G Lozier, M-C Morin	J-G de Tocqueville, G Lozier, M-C Morin
13h00 à 15h30 : J Bertot, M-C Morin, M Leclerc	J Bertot, C Robine, M Leclerc
15h30 à 18h00 : C Ducouret, C Robine, M Leclerc	C Ducouret, M Leclerc, C Lemoigne

AFFAIRES DIVERSES

- Groupama demande un devis pour la réparation du lavoir « rue de la Couplière » endommagé par la voiture de M. Fontaine.
- Le Conseil Municipal remercie le Conseil Général pour le versement de la subvention de 3510 € pour la restauration de vitraux de l'église.
- Le Maire informe le conseil que le remplacement de la tondeuse, achetée il y a 7 à 8 ans, devra être envisagé.
- La commission de sécurité de l'arrondissement a visité la salle polyvalente la semaine dernière. Elle a donné son accord, sans réserves, à la poursuite de son exploitation.
- La rue du Moulin est interdite à la circulation des véhicules à moteur, sauf les deux roues mais, il a été remarqué que des conducteurs déplacent les panneaux pour passer. Les travaux de soutènement de la route pourraient être réalisés avec des buses en béton armé de Ø500 sur environ 30m. Avec des buses en PVC, le coût serait beaucoup moins élevé mais, il faudrait dévier la rivière pendant les travaux.